COMMUNIQUE

AUGMENTATION DES INDEMNITES JOURNALIERES : L'ARBRE QUI CACHE LA FORET DES DEGRADATIONS DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Il est désormais de tradition de constater dans les comptes de l'Assurance maladie une augmentation soutenue des « dépenses d'IJ », c'est-à-dire le maintien du salaire lors d'un arrêt maladie. Car oui, ce n'est pas nécessairement l'employeur qui paie un salarié malade, mais toujours la Sécurité sociale pour moitié ! Un droit acquis de longue lutte par les organisations syndicales, dans l'« ancien monde ». Mais dans le « nouveau monde », ce maintien des salaires pourrait ne pas tarder à tomber dans la logorrhée du « pognon de dingue » puisqu'il est récurrent de viser à tout prix à diminuer ces dépenses. Or, c'est ignorer les deux causes principales de leur forte augmentation.

D'une part, le recul de l'âge de départ à la retraite. Comme le constatent les colonnes de chiffres de l'Assurance maladie, les travailleurs de 65 ans et plus sont plus fréquemment en arrêt maladie pour longue durée. La conséquence d'une politique dite « sociale » qui recule l'âge de départ à la retraite pour éviter d'avoir à payer des pensions. Ainsi ces travailleurs, plus vraiment en âge ou en état de travailler, sont mis en arrêt maladie au lieu d'être mis en retraite. On conserve encore un peu d'humanité : dans l'ancien monde de l'ancien monde, on laissait mourir les gens sur leur lieu de travail…

D'autre part, l'explosion des *burn-out* ou autres arrêts que l'on met sous le vocable de « risques psycho-sociaux » (RPS). Aux médecins qui constatent cette explosion, la politique dite « sociale » répond : « prescrivez moins d'arrêts » ! Tout simplement ! Ainsi les méchants médecins qui alourdissent les dépenses de l'Assurance maladie seront convoqués pour rappel à l'ordre sinon même mis sous objectifs de prescriptions ! Des procès sont en cours car, en dépit de ces injonctions absurdes, les médecins ont un code de déontologie, qu'ils respectent, fort heureusement.

Les causes de l'explosion des RPS sont bien connues : dégradation continue des conditions de travail, faible reconnaissance du travail notamment par la rémunération, accroissement des tâches, missions, et horaires de travail. Aussi, le véritable progrès social serait de reconnaitre les RPS comme maladie professionnelle, afin que ce ne soit pas l'Assurance maladie qui paie le maintien des salaires mais uniquement l'employeur. Ce serait le responsabiliser sur les conditions de travail qu'il impose à ses salariés.

Mais dans le « nouveau monde », la politique « sociale » c'est un PACTE avec l'entreprise, pas avec les salariés !

Paris, le 28 juin 2018

Serge Legagnoa
Secrétaire confédéral
Département de la Protection sociale collective
slegagnoa@force-ouvriere.fr